



Communiqué

Dans le cadre de la politique nationale visant à faciliter les démarches administratives en faveur de nos ressortissants à l'étranger , l'Ambassade d'Algérie informe l'ensemble des membres de la Communauté nationale en France qu'il a été décidé de mettre fin au système de prise préalable de rendez-vous en ligne pour bénéficier des différentes prestations consulaires (Passeports , documents d'état-civil, immatriculation , procuration légalisation , CCR ...etc)

L'ambassade rappelle que le système de prise de rendez-vous a été mis en place, comme mesure exceptionnelle, dans le contexte de l'émergence de la pandémie de COVID-19 .

En effet , l'amélioration des conditions sanitaires et la levée des diverses restrictions permettent, à présent , d'abandonner ce mode d'organisation , qui ne répond plus aux attentes de nos concitoyens , notamment à l'approche de la saison estivale et au regard de l'augmentation des dessertes aériennes à destination de plusieurs villes de notre pays .

Aussi , il est porté à la connaissance des membres de notre Communauté , qu'ils ne sont plus tenus à l'exigence d'une prise de rendez-vous via les sites de nos Consulats Généraux et Consulats pour solliciter l'obtention des documents administratifs auprès de leurs différents services .

L'ambassade et l'ensemble des Représentations Consulaires d'Algérie en France saisissent cette opportunité pour présenter leurs meilleurs vœux à tous les membres de la communauté nationale à l'occasion de la fin du mois sacré de Ramadan et l'avènement de l'Aid et Fitr .

Le 30 Avril 2022